

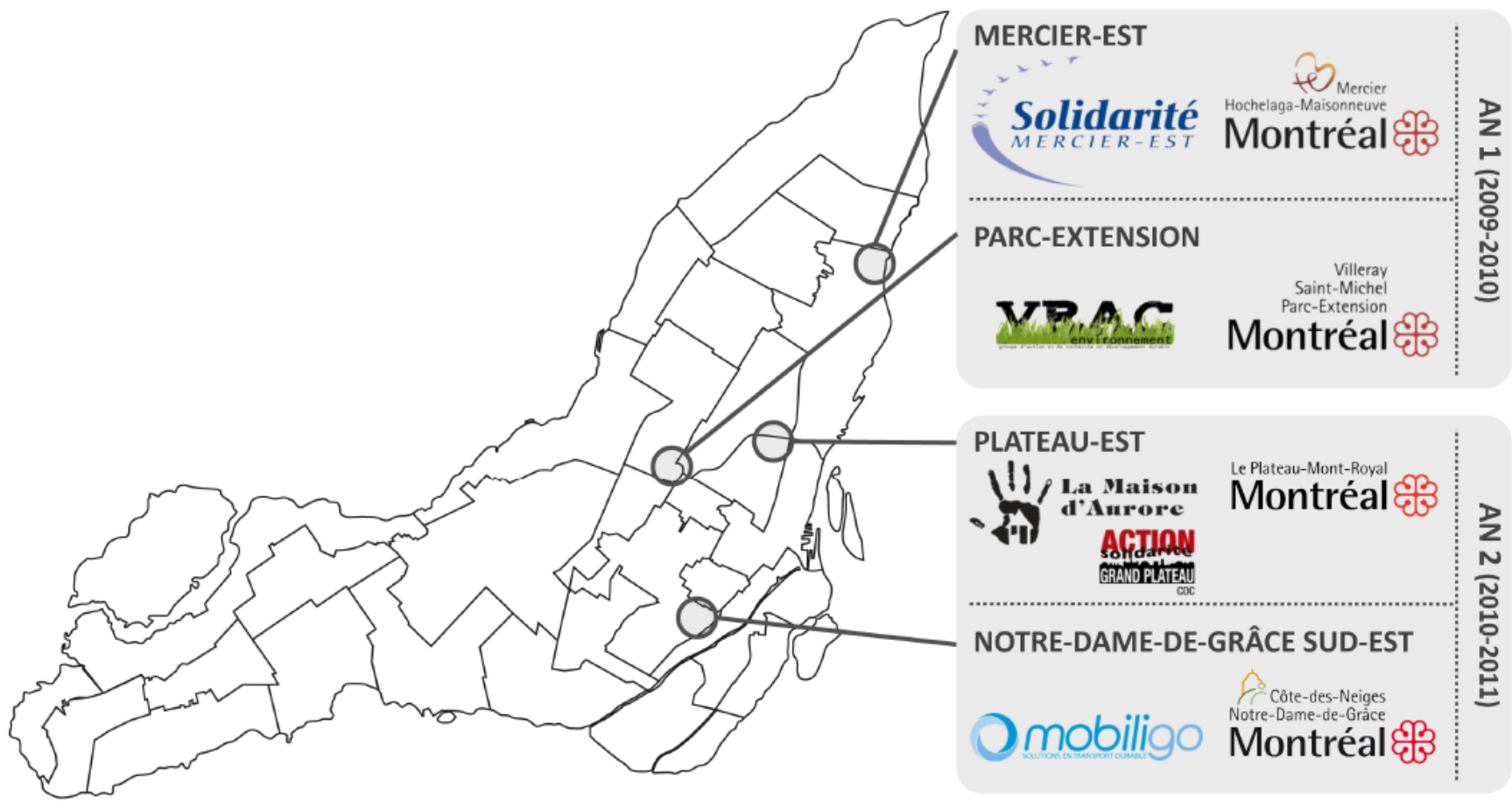
# Favoriser les déplacements actifs pour bien vivre dans une ville compacte

Séances publiques d'information  
Dans le cadre du projet de Plan de développement de Montréal

Marie-Hélène Armand, Chef d'équipe – Volet Aménagement et transport actif  
Centre d'écologie urbaine de Montréal – 5 juin 2013



# Projets de Quartiers verts, actifs et santé portés par le CEUM et ses partenaires





PROJET DE PLAN  
DE DÉVELOPPEMENT  
DE MONTRÉAL

Version révisée | Avril 2013

Action 2. Améliorer la qualité de vie des  
collectivités dans les quartiers

Action 3. Accroître l'utilisation du transport  
collectif et actif

DEMAIN MONTRÉAL

Montréal 

**Pour donner le goût de se déplacer de manière active, la ville doit prendre en considération les caractéristiques des piétons et des cyclistes ...**



Source : Gehl Architects, Formation POD People oriented development. Montréal, février 2010.

# Un plan ambitieux en matière de transports actifs



## Chantiers du Plan de transport concernant les transports actifs

- 13 - Doubler le réseau cyclable de Montréal en sept ans
- 14 - Mettre en œuvre de la Charte du piéton
- 15 - Consolider le caractère piétonnier du centre-ville et des quartiers centraux
- 16 - Redonner aux résidents des quartiers montréalais la qualité de vie qui leur revient (notamment par la création de quartiers verts)
- 17 - Accroître la sécurité des déplacements

***Beaucoup reste à faire !***

# Principes d'aménagement

pour des quartiers

favorables aux déplacements actifs

1

## Réduire la vitesse de circulation réelle, en priorisant les rues résidentielles et les lieux de fréquentation.



## 2

Repartager équitablement l'espace public sur rue pour favoriser les déplacements de l'ensemble des usagers.





# 3

## Aménager les artères en cohérence avec le type de milieu de vie qu'elles traversent.



# 4 Sécuriser la traversée de la rue pour accroître la sécurité et le confort des piétons et des cyclistes.



**5**

**Mettre en place des liens piétonniers et cyclables les plus directs possibles entre les lieux de fréquentation séparés par des frontières physiques.**



# 6

**Intégrer aux rues et aux autres espaces publics des aménagements écologiques, du verdissement et de l'agriculture urbaine.**



# 7

## Valoriser le caractère identitaire du quartier et la créativité de ses citoyens dans la conception de l'espace public.



## 8 Assurer une densité à échelle humaine.



# 9

Favoriser la participation active de l'ensemble de la communauté aux prises de décision lors de la planification et de la mise en œuvre des aménagements.



# 10

Se doter d'un plan d'action clair qui inclut un échéancier de réalisation et un processus de rétroaction à la population.





# 11 Se donner les moyens de mettre en œuvre les mesures qui favorisent les déplacements des piétons et des cyclistes.



**Saisir toutes  
les opportunités**



**Merci !**

*Consultez notre site web  
[www.ecologieurbaine.net](http://www.ecologieurbaine.net)*

**Marie-Hélène Armand**  
Conseillère en aménagement et chef d'équipe  
Volet Aménagement et transport actif  
[marie-helene@ecologieurbaine.net](mailto:marie-helene@ecologieurbaine.net)

---

**Annie Rochette**  
Conseillère aux politiques publiques  
[annie@ecologieurbaine.net](mailto:annie@ecologieurbaine.net)